



Québec, le 2 mai 2013

Monsieur John Smith  
5040, 6e Avenue Ouest, app. 101  
Québec (Québec) G1H 5T3

### Objet : Avis d'augmentation de loyer

***Au renouvellement de votre bail, certaines conditions en seront modifiées :***

#### ***Montant du loyer***

Votre loyer actuel de 525.00 \$ sera augmenté à 575.00 \$

	Actuel	Modifié
<b><i>Montant mensuel pour le logement:</i></b>	<b><i>525.00 \$</i></b>	<b><i>575.00 \$</i></b>
<b><i>Montant mensuel pour les services (stationnement et autres):</i></b>	<b><i>10.00 \$</i></b>	<b><i>10.00 \$</i></b>
<b><i>Total:</i></b>	<b><i>535.00 \$</i></b>	<b><i>585.00 \$</i></b>

#### ***Durée du bail***

Votre bail sera renouvelé du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

***Avis au locataire: SI VOUS REFUSEZ la (les) modification(s) ou SI VOUS DÉMÉNAGEZ à la fin du bail, VOUS DEVEZ RÉPONDRE à cet avis dans le MOIS de sa réception, sinon le bail sera renouvelé aux nouvelles conditions.***

#### ***Autre(s) condition(s)***

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

Gestion Immobilière ABCD  
Nom du propriétaire ou du mandataire

3775, avenue Des Compagnons, app. 101  
Québec (Québec) G1X 5C3

***Accusé de réception, si l'avis est remis au locataire de main à main***

J'accuse réception de cet avis, le

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom et signature du locataire

## Objet : Réponse du locataire à l'avis d'augmentation de loyer

**Avis à:** Gestion Immobilière ABCD  
**Adresse:** 3775, avenue Des Compagnons, app. 101  
Québec (Québec) G1X 5C3  
**Adresse du logement loué:** 5040, 6e Avenue Ouest, app. 101, Québec (Québec) G1H 5T3

### **En réponse à votre avis d'augmentation de loyer, je vous informe que :**

(Choisir une des trois réponses suivantes)

- J'accepte** le renouvellement du bail avec ses modifications.
- Je ne renouvelle pas mon bail** et je quitterai le logement à la fin du bail.
- Je refuse** les modifications proposées **et je renouvelle mon bail.**

**Attention:** Si le bail mentionne que le logement est situé dans une coopérative dont le locataire est membre ou dans un immeuble construit ou dont l'affectation a été changée depuis 5 ans ou moins, le refus de toute modification oblige le locataire à déménager à la fin du bail (voir section F de votre bail).

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Nom et signature du locataire

### **Accusé de réception, si la réponse est remise au propriétaire de main à main**

J'accuse réception de cette réponse à mon avis d'augmentation de loyer, le

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Nom et signature du propriétaire ou du mandataire

### **Demande de fixation de loyer auprès de la Régie du logement**

Si le locataire refuse l'augmentation et/ou les modifications demandées, le propriétaire peut, dans le mois de la réception de ce refus, s'adresser à la Régie du logement pour faire fixer le loyer et/ou statuer sur la modification du bail. Le locataire et le propriétaire devront alors respecter la décision du tribunal (nouveau loyer et/ou nouvelles conditions). **Si le propriétaire ne s'adresse pas à la Régie, le bail est renouvelé au même loyer et aux mêmes conditions.**

<b>Les étapes de la modification du bail et les délais d'avis (article 1942 C.c.Q.)</b>			
Durée / étape	Étape 1: Avis du propriétaire	Étape 2: Réponse du locataire	Étape 3: Demande à la Régie du logement
Bail de 12 mois ou plus	Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail	Dans le mois suivant la réception de l'avis de modification. S'il ne répond pas, le locataire est réputé avoir accepté les modifications.	Dans le mois suivant la réception du refus du locataire. Sinon le bail est renouvelé aux mêmes conditions.
Bail de moins de 12 mois	Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail		
Bail à durée indéterminée	Entre 1 et 2 mois avant la modification souhaitée		
Bail d'une chambre	Entre 10 et 20 jours avant la fin du bail ou la modification souhaitée		